Image not found or type unknown

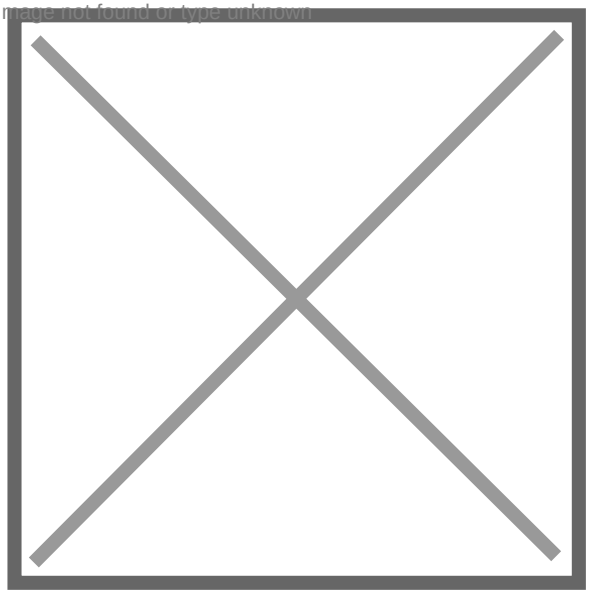

Chèque égaré par une banque

Par **sop19**, le **13/02/2008** à **00:52**

En décemgre 2006, j'ai payé par chèque mon garagiste (470 €). Ce chèque n'a jamais été débité. Ce jour, je reçois **un courrier recommandé de la société générale m'indiquant que lors de la remise de chèque par leur client (mon garagiste) ils ont égarés le chèque. Il me demande de faire opposition (me proposant de me rembourser les frais éventuels) et de leur envoyer un nouveau chèque. J'ai contacté mon garagiste, il a étét payé par l'assurance de sa banque.**
OK sans erreur de la banque cette somme je l'aurais payé depuis plus d'1 an.

Aujourd'hui il m'est difficille de payer et j'estime que la banque n'avait qu'à faire son travail correctement.

Suis je obligé de faire opposition comme la banque me le demande et de les payer directement ou sinon à quoi je m'expose ??

je vous remercie de votre réponse.

Sop 19

Par **Jurigaby**, le **13/02/2008** à **01:44**

Bonjour.

Et bien, si vous ne le faites pas, l'assurance de la Banque va se retourner contre vous et vous

demander le paiement..

Alors entre paiement volontaire et imposé, à vous de faire votre choix.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés